MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Liberté
Égalité
Fraternité

pass Sport

50 €

de réduction immédiate sur l'inscription dans un club ou une salle de sport* !

Vérifiez votre éligibilité

Rendez-vous sur pass.sports.gouv.fr

2026

*Sous réserve d'éligibilité

QU'EST-CE QUE LE PASS SPORT ?

Le pass Sport est une aide financière de 50 € pour s'inscrire dans un club, une association sportive ou une salle de sport et pour encourager à la pratique sportive.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les jeunes de **6 à 17 ans révolus dont le quotient familial du foyer allocataire (CAF ou MSA) est inférieur ou égal à 699 €.**

Les jeunes en **situation de handicap :**

- **de 6 à 19 ans révolus** bénéficiaires de **l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ;**
- **de 16 à 30 ans révolus** bénéficiaires de **l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).**

Les étudiants boursiers jusqu'à **28 ans révolus** bénéficiaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 :

- **bourse du CROUS** (y compris l'aide annuelle) ;
- **bourse régionale** pour une formation sanitaire et sociale.

PÉRIODE DE VALIDITÉ

Le pass Sport est utilisable **du 1er septembre au 31 décembre 2026.**

OÙ L'UTILISER ?

- Le pass Sport peut être utilisé dans un des **85 000 clubs et salles de sport partenaires.**
- Renseignez-vous auprès du club, de l'association sportive ou de la salle de sport de votre choix pour savoir s'ils acceptent le pass Sport.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous recevez un **code personnel** à partir de mi-septembre 2026 par courrier électronique. Il suffit de le présenter au club ou à la salle de sport au moment de l'inscription.
- Les **50 € sont déduits immédiatement** du montant à payer.
- Et si vous n'avez pas reçu de code, vous pouvez en faire la demande sur le site officiel pass.sports.gouv.fr sous réserve d'éligibilité.

Plus d'infos sur pass.sports.gouv.fr